



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Avec le consentement de l'Assemblée, est lue et reçue la pétition que M. JENNISSON a présentée au nom de Y. McCann, K. McCann et T. McCann demandant au ministre de l'Énergie et des Mines d'envisager le transfert du compte de la Caisse de soutien aux localités minières à un service bancaire à Lynn Lake si un tel service répondait aux normes provinciales.

Est lue et reçue la pétition que M^{me} WOWCHUK a présentée au nom de R. Griffith, B. Watts, C. Cook et autres personnes demandant le dépôt du rapport Estey concernant l'enquête sur le transport du grain.

M. LAURENDEAU, *président du Comité des subsides*, présente le rapport du Comité pour le 4 juin 1998, que voici :

EN COMITÉ

Le Comité adopte les propositions suivantes :

4.1 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas TROIS MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE NEUF CENTS DOLLARS pour LA JUSTICE :

ADMINISTRATION ET FINANCES 3 693 900,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

4.2 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas SOIXANTE ET ONZE MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE MILLE CENT DOLLARS pour LA JUSTICE :

JUSTICE CRIMINELLE 71 350 100,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

4.3 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas DIX-SEPT MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE QUATRE CENTS DOLLARS pour LA JUSTICE :

JUSTICE CIVILE 17 683 400,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

4.4 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas CINQUANTE-NEUF MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE NEUF CENTS DOLLARS pour LA JUSTICE :

SERVICES CORRECTIONNELS 59 878 900,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

4.5 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas VINGT-NEUF MILLIONS VINGT-TROIS MILLE HUIT CENTS DOLLARS pour LA JUSTICE :

TRIBUNAUX 29 023 800,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

12.1 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas QUATRE MILLIONS NEUF CENT DIX MILLE CINQ CENTS DOLLARS pour LES RESSOURCES NATURELLES :

ADMINISTRATION ET FINANCES 4 910 500,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

12.2 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas TRENTE-QUATRE MILLIONS SIX CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS pour LES RESSOURCES NATURELLES :

OPÉRATIONS RÉGIONALES 34 671 500,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

12.3 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas QUARANTE-DEUX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-HUIT MILLE NEUF CENTS DOLLARS pour LES RESSOURCES NATURELLES :

GESTION DES RESSOURCES 42 568 900,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

12.4 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas CINQ MILLIONS HUIT CENT VINGT MILLE SEPT CENTS DOLLARS pour LES RESSOURCES NATURELLES :

CENTRE D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE 5 820 700,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

12.5 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas NEUF MILLIONS QUATRE CENT DIX-HUIT MILLE TROIS CENTS DOLLARS pour LES RESSOURCES NATURELLES :

DÉPENSES EN CAPITAL 9 418 300,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

12.6 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas QUARANTE-HUIT MILLIONS HUIT CENT MILLE DOLLARS pour LES RESSOURCES NATURELLES :

PROGRAMMES DE PROTECTION CONTRE LES
INONDATIONS - DÉPENSES EN CAPITAL 48 800 000,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

26.3 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas UN MILLION CINQ CENT MILLE DOLLARS pour LES CRÉDITS D'AUTORISATION :

INITIATIVES CONCERNANT L'ADMINISTRATION DE
LA JUSTICE 1 500 000,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

28.1 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas QUINZE MILLIONS TROIS CENT QUARANTE-NEUF MILLE SEPT CENTS DOLLARS pour LE SPORT :

SPORT 15 349 700,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

Il est fait rapport de ces résolutions.

Le rapport est reçu, et le Comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau.

M. PENNER, *président du Comité permanent des modifications législatives*, présente le deuxième rapport du Comité, que voici :

Le Comité s'est réuni le jeudi 4 juin 1998, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.

Le Comité a entendu les exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi suivant :

(N° 4) – *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille et modifications corrélatives/The Child and Family Services Amendment and Consequential Amendments Act*

Wayne Govereau
Kaye Dunlop

Bureau du protecteur des enfants
Awasis Agency of Northern Manitoba

Le Comité a examiné les projets de loi indiqués ci-après et a convenu d'en faire rapport sans amendement.

(N° 4) – *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille et modifications corrélatives/The Child and Family Services Amendment and Consequential Amendments Act*

(N° 12) – *Loi modifiant la Loi sur la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances/The Addictions Foundation Amendment Act*

(N° 14) – *Loi modifiant la Loi sur l'exécution des jugements/The Executions Amendment Act*

(N° 18) – *Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement foncier/The Registry Amendment Act*

(N° 21) – *Loi modifiant la Loi sur le Fonds de développement économique local/The Communities Economic Development Fund Amendment Act*

(N° 25) – *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*

(N° 27) – *Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Fonds de participation des travailleurs du Manitoba/The Manitoba Employee Ownership Fund Corporation Amendment Act*

(N° 42) – *Loi sur l'Accord cadre de mise en oeuvre de la nation crie de Norway House relatif à la convention sur la submersion de terres du Nord manitobain/The Norway House Cree Nation Northern Flood Master Implementation Agreement Act*

Le Comité a également examiné le projet de loi n° 16 – *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement hydraulique/The Water Resources Administration Amendment Act* – et a convenu d'en faire rapport avec l'amendement suivant :

MOTION

Il est proposé que le titre du projet de loi soit amendé par adjonction, à la fin, de « ET MODIFICATIONS CORRÉLATIVES ».

Sur la motion de M. PENNER, le rapport du Comité est reçu.

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, M. McALPINE, M^{mes} McGIFFORD et DRIEDGER ainsi que MM. STRUTHERS et DYCK font des déclarations de députés.

Sur la motion de M. HICKES, il est ordonné :

QUE la composition du Comité permanent des services publics et des ressources naturelles soit modifiée comme suit :

Le mardi 9 juin 1998, à 10 heures :

M. ASHTON remplace M. DEWAR;

M. MALOWAY remplace M^{me} MIHYCHUK.

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, l'ordre d'examen des budgets, prévu dans le document parlementaire n° 142 déposé le 24 mars 1998, et modifié par la suite, est modifié de nouveau de façon à ce que l'examen du budget du ministère de l'Agriculture, qui se déroule à l'Assemblée, soit mis de côté et qu'ait lieu l'examen du budget du Fonds des innovations de développement durable, suivi de l'examen du budget du ministère de la Voirie et du Transport. Ce changement est en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Le lundi 8 juin 1998

Avec le consentement de l'Assemblée, il est convenu, pour aujourd'hui le lundi 8 juin 1998, de ne pas procéder à l'examen des affaires émanant des députés.

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité.

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

La présidente,

Louise DACQUAY